



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Turquie

Question écrite n° 2647

Texte de la question

M. Roland Blum demande à M. le ministre des affaires étrangères si, conformément aux engagements pris par le parti socialiste avant les élections législatives, il a l'intention de proposer au vote du Parlement un texte consacrant officiellement la reconnaissance du génocide arménien de 1915 par le Gouvernement et la représentation nationale. Il rappelle à M. le Premier ministre que lors des précédentes législatures des propositions de loi ont été déposées en ce sens par les différents groupes de l'Assemblée nationale mais qu'aucune, et quel que soit le Gouvernement, n'avait pu être inscrite à l'ordre du jour. Il souhaite que le Gouvernement prenne enfin cette initiative qui, d'une part, consacrerait la réalité historique et, d'autre part, favoriserait incontestablement la lutte contre toutes les thèses négationnistes développées par la Turquie.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre sur l'attitude de la France à l'égard des événements tragiques qui ont touché le peuple arménien en 1915. A plusieurs reprises, le Gouvernement français a évoqué la question des massacres des Arméniens d'Asie mineure commis dans les dernières années de l'empire ottoman, sous le régime dominé par le parti des « jeunes Turcs », et avant l'instauration de l'actuelle république de Turquie. Il est établi qu'une large part de la population arménienne de l'ancien empire ottoman a été exterminée entre 1915 et 1916. Nul ne saurait le nier. La France a accueilli bon nombre d'Arméniens ayant échappé à ces massacres ; Marseille a accueilli entre 1924 et 1927, 87 000 Arméniens d'Anatolie ; des milliers d'autres sont arrivés en France par des voies indirectes. Le douloureux parcours de ces rescapés est bien connu. Il en existe de multiples témoignages. Les quelques 400 000 descendants des réfugiés de ces massacres qui vivent aujourd'hui sur notre territoire, se sont parfaitement intégrés à la communauté nationale. Ils ont largement leur part dans la richesse et la diversité de notre culture. Ils sont naturellement désireux de conserver vivante la mémoire du drame vécu par leurs proches. Ceci est parfaitement légitime. La France rend avec eux hommage aux victimes de ces massacres. Elle en est solidaire et elle souhaite que toute la lumière soit faite sur les origines de cette tragédie.

Données clés

Auteur : [M. Roland Blum](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2647

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2815

Réponse publiée le : 13 octobre 1997, page 3414